



521ème séance plénière

FSC Journal No 527, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION No 10/07
RÉUNION SPÉCIALE DU FCS SUR LES MESURES EXISTANTES ET
FUTURES DE MAÎTRISE DES ARMEMENTS ET DE CONFIANCE ET
DE SÉCURITÉ DANS L'ESPACE DE L'OSCE

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Rappelant le rôle clé du FCS dans le domaine de la maîtrise des armements et des mesures de confiance et de sécurité, en particulier sa Décision No 8/96 (Un cadre pour la maîtrise des armements) et sa Décision No 9/96 (Développement du programme du Forum pour la coopération en matière de sécurité),

Appelant l'attention sur la Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI^e siècle, en particulier sur l'exigence d'une réponse double conformément au paragraphe 28 de la Charte de sécurité européenne, pour faire face à un certain nombre de menaces dans la dimension politico-militaire qui sont nouvelles ou dont la nature ou l'impact ont changé,

Prenant note du résumé récapitulatif du Séminaire de haut niveau de l'OSCE sur la doctrine militaire tenu à Vienne en février 2006 au titre des dispositions du Document de Vienne 1999,

Réaffirmant que l'application intégrale et, si nécessaire, le développement plus avant des accords de maîtrise des armements et des MDCS sont des contributions clés à la stabilité politique et militaire dans l'espace de l'OSCE,

Résolu à jouer son rôle pour renforcer la sécurité et la stabilité dans les États de la communauté de l'OSCE, comme stipulé dans le Chapitre V de la déclaration du Sommet de Helsinki en date du 10 juillet 1992,

Décide de tenir une réunion spéciale du FCS sur les mesures existantes et futures de maîtrise des armements et de confiance et de sécurité dans l'espace de l'OSCE, le mercredi 24 octobre 2007, conformément au programme, au calendrier indicatif et aux modalités d'organisation annexés à la présente décision.

RÉUNION SPÉCIALE DU FCS SUR LES MESURES EXISTANTES ET FUTURES DE MAÎTRISE DES ARMEMENTS ET DE CONFIANCE ET DE SÉCURITÉ DANS L'ESPACE DE L'OSCE

Vienne, le 24 octobre 2007

I. Programme et calendrier indicatif

Mercredi 24 octobre 2007

- | | |
|-----------------------|--|
| 10 heures – 11 h 10 | Séance d'ouverture : <ul style="list-style-type: none">– Déclaration d'ouverture par le Président du FCS ;– Allocution d'ouverture par le Président du Conseil permanent ;– Allocution d'ouverture par le Secrétaire général de l'OSCE ;– Discours liminaire : Paramètres pour la coopération future en matière de sécurité au regard des obligations et des engagements existants en matière de maîtrise des armements dans l'espace de l'OSCE. |
| 11 h 10 – 11 h 30 | Pause café |
| 11 h 30 – 13 heures | Séance de travail I : État actuel des accords de maîtrise des armements et des MDCS dans l'espace de l'OSCE <ul style="list-style-type: none">– Allocution introductive par le modérateur de la séance de travail ;– Débat/évaluation de l'état actuel des accords de maîtrise des armements dans l'espace de l'OSCE :<ul style="list-style-type: none">– Réalisations et questions en suspens ;– Évolution de la situation en matière de sécurité, y compris les nouvelles menaces et les nouveaux défis. |
| 13 heures – 13 h 45 | Déjeuner-buffet |
| 14 heures – 15 heures | Activité parallèle : Exposé de trois instituts de recherche au plus sur l'avenir des accords de maîtrise des armements dans un monde en évolution, et débat |

- 15 heures – 16 h 45 Séance de travail II : Réponse possible de l'OSCE concernant les accords de maîtrise des armements et les MDCA pour relever les nouveaux défis et les nouvelles préoccupations en matière de sécurité
- Allocution introductive par le modérateur de la séance de travail ;
 - Débat sur les moyens d'assurer la sécurité pour les États participants de l'OSCE dans les années à venir.
- 16 h 45 – 17 h 10 Pause café
- 17 h 10 – 18 heures Séance de clôture :
- Brefs rapports des rapporteurs des séances de travail ;
 - Débat ;
 - Remarques de clôture du Président.

II. Modalités d'organisation

Informations générales

La Réunion spéciale du FCS sur les mesures existantes et futures de maîtrise des armements et de confiance et de sécurité dans l'espace de l'OSCE évaluera l'impact des accords existants en matière de maîtrise des armements et des MDCA établies sur la situation actuelle en matière de sécurité. Elle évaluera également la contribution que ces accords peuvent apporter pour relever les nouveaux défis et les nouvelles préoccupations des États participants de l'OSCE en matière de sécurité.

Organisation

La Présidence du FCS présidera les séances plénières d'ouverture et de clôture. Le Secrétariat diffusera un journal de la Réunion spéciale.

Pour chaque séance de travail, il y aura un modérateur et un rapporteur. Les rapporteurs aideront les modérateurs à préparer leurs séances de travail respectives. Ils présenteront un bref rapport oral lors de la séance de clôture ainsi qu'un compte rendu écrit, qui fera partie du rapport du Président.

Chaque séance de travail sera introduite par le modérateur conformément à un document présentant les points à examiner qui sera distribué avant la Réunion spéciale. L'introduction de la séance de travail sera brève pour laisser le plus de temps possible pour les débats et ne fera donc ressortir que les éléments les plus importants du document présentant les points à examiner, afin de fournir des informations et de situer le débat.

Les Règles de procédure de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Réunion spéciale. Par ailleurs, les lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (PC.DEC/762) seront prises en considération.

L'interprétation dans les six langues de travail de l'OSCE sera assurée lors des séances d'ouverture, de travail et de clôture.

Le Président du FCS présentera, le 7 novembre 2007 au plus tard, un rapport sur la Réunion spéciale du FCS.

Le Secrétariat de l'OSCE apportera son concours au Président du FCS pour toutes les questions concernant les modalités d'organisation de la réunion.

Participation

Les États participants sont encouragés à se faire représenter par des experts gouvernementaux de haut niveau dans le domaine de la maîtrise des armements et des MDCS.

Les partenaires de l'OSCE pour la coopération et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sont invités à participer à la Réunion spéciale du FCS.

Directives générales à l'intention des participants

Cette Réunion spéciale du FCS comportera quatre séances. Des exposés facultatifs présentés par des instituts chargés d'études sur la sécurité, sur le thème de la Réunion spéciale, seront distribués au cours de la pause.

La séance d'ouverture vise à introduire des débats de fond, ciblés et interactifs lors des séances de travail. La séance d'ouverture comportera des remarques du Président du FCS, du Président du Conseil permanent et du Secrétaire général de l'OSCE.

La première séance de travail permettra de faire le point de l'état actuel des accords de maîtrise des armements conventionnels dans l'espace de l'OSCE au regard de l'évolution de la situation en matière de sécurité, y compris des nouvelles menaces et des nouveaux défis. Il sera tenu compte, durant cette séance, du résumé récapitulatif du Séminaire de haut niveau de l'OSCE sur la doctrine militaire tenu en février 2006 et de la Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI^e siècle.

La seconde séance de travail sera axée sur l'élaboration de pistes de réflexion pouvant aboutir à une mise à jour éventuelle de l'agenda du FCS et au renforcement de sa contribution à la sécurité dans l'espace de l'OSCE. Elle donnera aux États participants la possibilité d'identifier des moyens d'assurer la sécurité dans les années à venir.

Afin de promouvoir un débat interactif et animé, il est demandé aux délégations de ne pas fournir de déclarations officielles. Des informations générales supplémentaires peuvent être fournies par écrit avant la Réunion spéciale. Les délégations sont priées de limiter la durée de leurs interventions orales à cinq minutes.

Directives à l'intention de l'orateur principal

Les contributions de l'orateur principal devraient être informatives, situer les débats en séance de travail et permettre un échange de vues ciblé entre les participants. L'orateur principal posera des questions appropriées fondées sur les réalités de l'OSCE et devrait se concentrer sur les points principaux de la déclaration écrite à distribuer avant la réunion.

L'exposé ne devrait pas dépasser 30 minutes. L'orateur principal devra être présent pendant toute la durée de la Réunion spéciale et être prêt à participer au débat qui suivra son exposé.

Directives à l'intention des modérateurs et des rapporteurs

Les modérateurs présideront les séances de travail et devraient faciliter et orienter le dialogue entre les délégations. Les modérateurs devraient stimuler le débat en présentant des pistes de réflexion sur les thèmes des séances avant la Réunion spéciale et en faisant ressortir les questions essentielles au début de chaque séance de travail. Les modérateurs pourront faire des suggestions pour le rapport du Président du FCS.

Les rapports oraux des rapporteurs lors de la séance de clôture devraient mettre en évidence les conclusions les plus importantes de la séance donnée. Leur rapport écrit devrait traiter des questions soulevées au cours des différentes séances, et porter sur des problèmes, des améliorations et des suggestions abordés en séance, ainsi que sur d'autres informations pertinentes. Aucun avis personnel ne sera donné.

Directives relatives aux dates de présentation et de distribution des contributions écrites et des informations factuelles

L'orateur principal et les modérateurs devraient présenter leurs contributions écrites respectivement à la séance d'ouverture et lors des séances de travail, le 5 octobre 2007 au plus tard, pour que les services de conférence les distribuent aux États participants.

Il est demandé aux délégations de faire connaître aux services de conférence les noms de leurs participants extérieurs, le 10 octobre 2007 au plus tard.

Les États participants sont invités à présenter leurs contributions écrites, y compris leurs réactions au discours liminaire ou aux contributions écrites des modérateurs, le 19 octobre 2007 au plus tard.

Les contributions écrites et les informations factuelles devraient être présentées aux services de conférence qui les distribueront par la suite.